

Programme d'internationalisation des activités académiques (PI2A)

Lignes directrices 2023-2024

Contexte du programme de financement

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'internationalisation 2021-2025, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) met en place un fonds pour le développement d'activités internationales, pour une quatrième année consécutive. Ce fonds, géré par le Bureau des relations internationales (BRI), permettra de consolider les activités internationales existantes et d'en démarrer de nouvelles. Deux volets seront mis en valeur, soit le profil international (PI) et les écoles internationales d'été (EIE).

Le budget est de 25 000 \$ au total pour ces deux volets. Le montant maximal accordé pour une première demande est de 5 000 \$, tandis que ce montant sera de 3 000 \$ pour un projet ayant déjà obtenu le financement une première fois. Le budget alloué doit être dépensé à l'intérieur de l'année 2023-2024, plus précisément entre le 1^{er} juin 2023 et, au plus tard, le 31 mars 2024.

Le financement dans le cadre du PI2A pourra être accordé au maximum à 2 reprises aussi bien pour un même profil international que pour une même école internationale d'été. Par conséquent, les modèles de projet qui démontreront leur potentiel d'autonomie seront favorisés.

Objectifs du programme

- Favoriser le démarrage et/ou la promotion du profil international;
- Favoriser le démarrage et/ou la consolidation des écoles internationales d'été qui peuvent inclure des activités créditées ou non;

Ces 2 objectifs visent à :

- Accroître l'internationalisation, la diversification et la participation des départements de l'UQTR aux activités internationales;
- Offrir un levier pour une autonomisation et une pérennité des projets académiques à l'international.

Veillez noter que pour les deux volets, on veillera aussi à la consolidation des projets existants. Ainsi, les professeur.e.s, les directeur.trices de département et les directeur.trices de programme sont appelés à présenter des projets qui contribueront à accroître l'expérience

internationale des étudiant.e.s, en plus d'offrir une plus grande visibilité à l'UQTR sur la scène internationale.

VOLET 1 – Profil international (PI)

Contexte

Il y a quelques années, l'UQTR a mis sur pied le profil international, une mention au diplôme décernée aux étudiant.e.s respectant une liste de critères, dont minimalement un séjour de 12 crédits à l'international. Il a comme avantage d'augmenter l'attractivité et la reconnaissance des séjours à l'international, en plus de fournir aux étudiant.e.s des compétences interculturelles notables. Depuis l'implantation, plus de 10 programmes d'études se sont dotés du profil international.

Objectifs spécifiques

- Appuyer la création et l'optimisation des profils internationaux afin de poursuivre les travaux d'internationalisation des formations à l'UQTR;
- Augmenter la mise en valeur et la promotion du profil international;
- Mettre en place des actions novatrices permettant d'offrir une expérience académique enrichissante à l'international;
- Réduire les obstacles systémiques à la réalisation des activités internationales.

Exemples de projets admissibles

- Création de projets structurants permettant l'internationalisation des formations par le biais de cursus intégrés, stages pratiques, cours et séminaires à l'international;
- Identification d'établissements, actuellement partenaires ou potentiellement partenaires, qui répondront aux objectifs académiques, aux réalités et aux besoins du département en termes de développement du profil international;
- Création ou mise à jour d'outils de promotion (affiches, dépliants, site Web, etc.);
- Mise en place de mesure de soutien ou d'accompagnement au séjour des étudiant.e.s (formation prédépart, séance d'information avec les partenaires, accompagnement pendant le projet, etc.).

VOLET 2 – Écoles internationales d’été (EIE)

Contexte

Les écoles internationales d’été sont des occasions de rencontres et d’enrichissements entre expert.e.s, étudiant.e.s, professionnel.elle.s et un plus large public, dans divers domaines. Elles représentent un lieu de partage d’expertises, d’expériences, de savoir-faire et de défis contemporains. Généralement, un.e professeur.e de l’UQTR est porteur.e de dossier et siège sur un comité scientifique, en partenariat avec d’autres chercheurs. Il.elle participe aux rencontres du comité scientifique et coordonne toutes les étapes de l’école d’été. L’inscription peut être ouverte aux étudiant.e.s des établissements partenaires et au grand public.

Ces écoles sont particulièrement appréciées des étudiant.e.s, pour qui des crédits de participation peuvent être accordés dans certains cas. Elles peuvent prendre différentes formes en termes de durée, de lieu, du nombre de partenaires, etc. Dans tous les cas, le BRI est un catalyseur pour le démarrage et la consolidation de ses écoles internationales, en voici des [exemples](#).

Objectifs spécifiques

- Appuyer la réalisation et la consolidation des écoles internationales d’été existantes;
- Favoriser le démarrage de nouvelles écoles internationales d’été;
- Développer de nouvelles avenues de collaboration pour les écoles internationales d’été;
- Accroître la notoriété et le rayonnement des écoles internationales d’été au Québec et à l’étranger.

Exemples de projets admissibles

- Développement et/ou consolidation d’une école internationale d’été;
- Analyse de l’offre des écoles internationales d’été des universités partenaires pour la création de banques de destination pour les étudiant.e.s;
- Création ou mise à jour d’outils de promotion (affiches, dépliants, site Web, etc.).

Dépenses

Dépenses admissibles

- Salaire/honoraires versés à des étudiant.e.s, assistant.e.s de recherche, professionnel.elle.s, coordonnateur.trice.s et expert.e.s internationaux;
- Embauche d'étudiant.e.s pour l'appui logistique lors des écoles internationales d'été;
- Frais de conception et de production de matériel pédagogique;
- Frais informatiques : développement ou amélioration de l'onglet international du site Web d'une unité;
- Frais liés aux outils de valorisation et de promotion : honoraires professionnels pour la production de matériel audiovisuel, de contenu Web, d'outils communicationnels, etc.;
- Frais de traduction;
- Frais de déplacement et de séjour d'un.e professeur.e dans le cadre d'un projet à l'extérieur du Canada, si les mesures sanitaires le permettent;
- Frais de déplacement et de séjour d'un.e étudiant.e apportant un appui logistique dans le cadre d'un projet à l'extérieur du Canada, si les mesures sanitaires le permettent;
- Autres dépenses justifiables pour la promotion ou la réalisation des écoles internationales d'été ou la valorisation du profil international.

Dépenses non admissibles

- Frais liés à l'obtention de visa, de passeport, de droits d'entrée, de vaccins, de médicaments, etc.;
- Frais de téléphonie ou d'Internet;
- Frais de repas ou de représentation;
- Coûts d'inscription à une conférence, à un séminaire ou à une école d'été;
- Autres dépenses potentiellement non admissibles.

Procédure d'application

Toutes les propositions complètes et admissibles reçues avant la date limite seront analysées par un comité de sélection. Elles pourront être acceptées, rejetées ou approuvées sous conditions. Il est également possible que seul le financement de certains éléments d'une proposition soit approuvé. Tous les formulaires de projet dûment complétés doivent être envoyés par courriel à l'adresse Appuis.BRI@uqtr.ca.

Échéanciers

Volet Profil international et volet Écoles internationales d'été pour l'année 2023-2024

Appel à propositions concernant les 2 volets du PI2A, soit les profils internationaux ainsi que les écoles internationales d'été, pour l'année 2023-2024.

Calendrier - Dates importantes	
Date limite de réception des projets	23 juin 2023
Annonce des décisions et début de mise en œuvre des projets	15 juillet 2023
Date limite d'utilisation des fonds	31 mars 2024
Date limite de remise de rapport de projet	30 avril 2024

Chaque répondant.e est responsable de fournir l'avis favorable de la résolution départementale en lien avec les projets retenus, avant l'utilisation de la subvention.

Critères de sélection des projets

- Les retombées concrètes anticipées à court et moyen terme;
- La qualité et la complémentarité des équipes et des partenaires choisis, le cas échéant
- La viabilité du projet, outre le financement demandé;
- L'adéquation entre les activités prévues et le budget demandé;
- L'avancement de l'étudiant.e dans son cheminement académique :
 - Création d'une valeur ajoutée au programme
 - Possibilité d'élargissement du réseau de contacts des étudiants dans leur domaine de spécialité
 - Obtention de crédits lors de la participation à l'événement